



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écologie, énergie, développement durable et mer : services extérieurs

Question écrite n° 87038

Texte de la question

M. Claude Bartolone attire à nouveau l'attention de M. le Premier ministre sur l'arbitrage interministériel qui lui a été soumis il y a plusieurs mois par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer concernant la bonification retraite du temps de service pour les personnels techniques des réseaux et infrastructures. Cette disposition permettrait un départ anticipé en retraite justifiée de ces agents. Une étude du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire démontre la pénibilité du travail de cette catégorie d'agents. Ils encourent un risque d'accident et de maladies professionnelles ou invalidantes jusqu'à vingt fois supérieur à celui d'autres agents du même ministère, ce qui minorerait de cinq ans en moyenne leur espérance de vie par rapport aux agents sédentaires. Il apparaîtrait incompréhensible que soit écarté le bénéfice d'une bonification retraite pour des raisons exclusivement comptables, alors qu'elle relève de la justice et de l'équité. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend donner à la légitime revendication des personnels techniques des réseaux et infrastructures.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87038

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9399

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)